



Liste des pièces constitutives du dossier de demande ou de renouvellement d'autorisation de circulation de bois de service (perches) et de de bois de chauffe issus des Stipes de cocotier et de palmier au titre de l'année 2024

- 1 Une demande d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation de circulation de bois de service et de bois de chauffe issus des stipes de cocotier et de palmier adressée à Monsieur le Ministre des Eaux et Forêts, indiquant la nature du produit à transporter, le contact téléphonique du demandeur ainsi que le lieu de l'exploitation ;
- 2 Un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois (pour les particuliers au cours de la 1^{ère} demande) ;
- 3 Une photocopie de la Carte Nationale d'Identité ou de la Carte Consulaire (pour les particuliers au cours de la 1^{ère} demande) ;
- 4 Un engagement légalisé au respect de la réglementation forestière ;
- 5 Le contrat entre le propriétaire de la plantation et l'exploitant de produits forestiers autre que le bois d'œuvre (canevas à retirer à la DPIF) ;
- 6 Une copie du Registre de Commerce (pour les sociétés au cours de la 1^{ère} demande) ;
- 7 Une copie de la Déclaration Fiscale d'Existence (DFE) (pour les sociétés au cours de la 1^{ère} demande) ;
- 8 L'original de l'ancienne autorisation (pour le renouvellement) ;
- 9 Le bilan d'activités de l'exercice écoulé (pour le renouvellement) ;
- 10 Le reçu de paiement de 100 000 FCFA pour l'agrément ;
- 11 Le reçu de paiement de la redevance annuelle d'exploitation, 50 000 F CFA pour les particuliers et 100 000 F CFA pour les sociétés.



Le Ministre et par délégation
Le Directeur de Cabinet

Conservateur Général ZOUZOU

Euse MAILLY Elvire-Joëlle

Ingénieur Général des Eaux et Forêts